

## Agir ensemble pour le climat

### Audit énergétique des installations électriques permettant d'établir un diagnostic – Audit consom'action

#### Formulaire de demande de subvention

Cet audit vous propose d'optimiser la consommation électrique de vos équipements électriques (éclairage, cuisine, loisirs, etc.) en identifiant avec un spécialiste de la Société Electrique Intercommunale de la Côte SA (SEIC) les possibilités d'économie d'électricité qui s'offrent à vous. A la suite de cet examen, un rapport personnalisé comprenant des pistes d'amélioration vous sera remis.

#### 1. Requéran(t)e

Nom :
Prénom :
Adresse :
NPA et lieu :
Téléphone :
E-mail :
Parcelle no :

#### 2. Procédure

- Le Service de l'Environnement est à disposition pour toute information, le matin par téléphone au 022 994 31 58, par courriel à [environnement@prangins.ch](mailto:environnement@prangins.ch) ou sur rendez-vous.
- Toutes les demandes de diagnostics « Audit Consom'action » doivent être effectuées directement auprès de la SEIC à Gland.
- En parallèle, pour bénéficier de la subvention communale, ce formulaire doit être adressé, avant l'élaboration de l'audit, directement à l'adresse suivante : Commune de Prangins, Service de l'Environnement, La Place – CP 48, 1197 Prangins.
- En cas d'acceptation du dossier, la subvention est promise pour une année. Dans ce cas, le paiement de celle-ci se fait directement auprès de la SEIC sur la base d'une facture, une fois l'audit achevé.
- Si le budget maximal annuel est atteint, les demandes de subvention seront refusées. Il n'existe en effet pas de droit à l'octroi de subventions.

#### 3. Conditions d'obtention des subventions pour les audits énergétiques des installations électriques

Critères d'octroi	Montant des subventions communales	Remarques
Le demandeur fait faire un « Audit consom'action » par la SEIC.  Gros consommateurs exclus.	2/3 du coût total de l'audit énergétique jusqu'à un montant maximum de CHF 220.- <i>Pour information, état en 2021, un « Audit consom'action » de la SEIC est gratuit pour les résidents de Prangins : CHF 220.- par audit, soit deux tiers du prix total, sont pris en charge par la Commune ; un tiers par la SEIC.</i>	Pour informations : <a href="http://www.seicglad.com">www.seicglad.com</a> , sous énergies – diagnostics énergétiques, site internet de la Commune.

#### 8. Signature

Lieu et date : .....

Le/la requérant(e) : .....